

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

ARRONDISSEMENT DE PERONNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DATE :

N° de la délibération : 2023-125

. de la convocation : 17.05.2023

. d'affichage : 30.05.2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 41

. votants : 56

L'an deux mille vingt-trois, le vingt quatre mai, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, DESACHY Christophe, DE WITASSE THEZY Charles, BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, RICHARD Jean-Edouard, BOITEL Francis, Mmes DELEFORTRIE Luciane, VASSEUR Julie, M. DUCAMPS Thomas, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme POLIN Justine, MM. GRAVET Jacques, MERLIER Jacques, WISSOCQ Jean-Marc, Mme TOTET Fanny, M. RIMETTE Jean-Michel, Mme GENSE Caroline, M. MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, LEMAITRE Jean-Pierre.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.
M. DOUTART Jean-Luc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.
M. RICHARD Jean-Edouard avait donné pouvoir à M. MERESSE Christian.
M. BOITEL Francis avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.
Mme DELEFORTRIE Luciane avait donné pouvoir à M. LEGRAND Eric.
M. DUCAMPS Thomas avait donné pouvoir à M. HAY Francis
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme LEFEVRE Sandra.
M. BRUCHET Antoine avait donné pouvoir à Mme RIQUIER Julie.
Mme POLIN Justine avait donné pouvoir à M. LEFEBVRE Eric.
M. GRAVET Jacques avait donné pouvoir à M. URIER Francis.
M. MERLIER Jacques avait donné pouvoir à M. RIOJA José.
M. WISSOCQ Jean-Marc avait donné pouvoir à M. SALOME André.
Mme TOTET Fanny avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.
M. LEMAITRE Jean-Pierre avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.
Mme GENSE Caroline était représentée par Mme GOMBART Sabine, suppléante.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine.

VALIDATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2017-135 du 20 novembre 2017 arrêtant les statuts et compétences de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme,

Vu les termes de l'arrêté préfectoral du 15 mai 2018 reconnaissant les statuts de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme,

Vu la convention de transfert de maîtrise d'ouvrages pluviaux, transférée partiellement et temporairement à la CCES dans le cadre de la déconnexion des eaux de pluie sur le système d'assainissement collectif de Nesle,

Vu l'approbation du conseil municipal de Nesle de ladite convention en date du 16 juin 2022,

Vu l'approbation du conseil communautaire par la délibération 2022-150 de ladite convention en date du 30 juin 2022,

Considérant les conclusions de l'étude diagnostic des systèmes d'assainissement de la CCES,

Considérant que ces mêmes conclusions ont été validées par les services de l'Etat à savoir l'Agence de l'Etat Artois Picardie et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme (Police de l'eau),

Considérant que ce programme pluriannuel de travaux a été présenté lors de la commission Assainissement en date du 8 février 2023 ainsi qu'en commission finances du 15 février 2023,

Considérant que ce programme de travaux est engageant pour la CCES et que les tranches de travaux doivent être réalisées conformément au planning, particulièrement sur le système d'assainissement de Nesle où la déconnexion des eaux de pluies doit permettre de récupérer une conformité réglementaire au regard des données d'autosurveillance,

Considérant que sur ce système d'assainissement neslois, la non réalisation de tranches de déconnexion devra être justifiée auprès des services de l'Etat,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le programme pluriannuel de travaux de la collectivité présenté en annexe de la délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le secrétaire de séance,



PRINCIPAUX AXES DU PROGRAMME DE TRAVAUX CDES

Actions	Type de zones	Système	Localisation	Description des travaux	Coût des études de pré-projet, MCE et HT	Montant des travaux (HT)	Préfin.	Valeur de CDFP alloué	Coût HT alloué	Travaux actifs	Subvention RGP pour la station (à hauteur de 20% de l'investissement)	Montant RGP HT des subventions pour le réseau à 20% (pour le réseau)	Montant RGP HT des subventions pour le réseau à 20% (pour les réseaux de la collectivité)	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10	
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la pollution des milieux aquatiques	Ensemble de territoire	Ensemble de territoire	Ensemble de territoire	Mise en œuvre de programmes de lutte contre la pollution des milieux aquatiques	90 000 €	60 000 €	7					90 000 €												
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la pollution des milieux aquatiques	Ensemble de territoire	Ensemble de territoire	Ensemble de territoire	Installation de stations de traitement des eaux usées	22 000 €		3					32 000 €												
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la pollution des milieux aquatiques	Ensemble de territoire	Ensemble de territoire	Ensemble de territoire	Installation de stations de traitement des eaux usées	64 000 €		3					64 000 €												
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la pollution des milieux aquatiques	Ensemble de territoire	Ensemble de territoire	Ensemble de territoire	Installation de stations de traitement des eaux usées	68 000 €		1					68 000 €												
Mise en œuvre de programmes de lutte contre la pollution des milieux aquatiques	Ensemble de territoire	Ensemble de territoire	Ensemble de territoire	Mise en place de 3 postes de mesure permanent sur les réseaux de Noyon et Espiville	10 000 €	171 000 €	2					6 000 €												
Modernisation des réseaux de distribution et d'égouttage	Noyon	Station d'épuration	Station d'épuration	Modernisation des réseaux de distribution et d'égouttage	1 140 000,00 €		3					670 000 €												
Modernisation des réseaux de distribution et d'égouttage	Espiville	Station d'épuration	Station d'épuration	Modernisation des réseaux de distribution et d'égouttage	101 000,00 €		6					25 400 €							95 000 €					
Modernisation des réseaux de distribution et d'égouttage	Cilly	Station d'épuration	Station d'épuration	Modernisation des réseaux de distribution et d'égouttage	400 991,00 €	2 227 602 €	7					100 000 €							200 181 €					
Modernisation des réseaux de distribution et d'égouttage	Cilly	Verger	Verger	Modernisation des réseaux de distribution et d'égouttage	442 289 €							146 410 €							292 879 €					
Modernisation des réseaux de distribution et d'égouttage	Behnwillers	Station d'épuration	Station d'épuration	Modernisation des réseaux de distribution et d'égouttage	896 640,00 €		8					262 820,00 €							262 820 €					
				Coût total du programme de travaux	10 812 014 €							2 700 254 €							2 700 254 €					

Echancier de travaux à la charge de la collectivité

Année	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	
Année 1																						
Année 2																						
Année 3																						
Année 4																						
Année 5																						
Année 6																						
Année 7																						
Année 8																						
Année 9																						
Année 10																						

Le programme global s'établit à 10 212 014 € HT sur une durée de 10 ans. Les actions prioritaires sont réalisées sur les 5 premières années. Avec ce programme et selon les conditions actuelles d'attributions, la collectivité pourrait restituer à la charge de la collectivité à hauteur de 2 700 254 €.

Resteraient à la charge de la collectivité à hauteur de 7 446 761 € dont en 1 590 937 € d'avance remboursable à taux zéro.

Nous rappelons que ces montants sont théoriques du point de vue de la part éligible aux subventions.

Envoyé en préfecture le 02/06/2023
 Reçu en préfecture le 02/06/2023
 Publié le
 ID : 080-200070985-20230524-DELIB_2023_125-DE

